



Contrat de location de salle municipale

Entre les soussigné(e)s

- La mairie de Berteaucourt les dames, 90 rue Eugène Létocart
et
- Madame Monsieur
- Ou association
- Adresse :
- N° de tel :
- Adresse mail

1/ La présente location concerne

- la salle polyvalente Jacques Prévert, située Rue Abbé Desmis, comprenant
 - Une salle de réception pour 106 personnes au maximum avec tables et chaises
 - Une petite salle
 - Une cuisine équipée (four, plaques électriques, lave-vaisselle, éviers, 2 chambres froides, four chauffe plat)
 - Un bar équipé de réfrigérateurs, congélateur, évier
 - Des sanitaires

- la salle dénommée « atelier scolaire » comprenant
 - Une salle de réception équipée de réfrigérateurs
 - Des sanitaires

2/ Durée

La présente location est consentie et acceptée du à heures
au àheures.

3/ Tarifs

La présente location est consentie et acceptée au prix de Euros, et les frais de location de vaisselle selon le tarif de 0,60€ par couvert.

4 Modalités de paiement

Le locataire a versé lors de la réservation

- 50% du prix de la location soit euros
- Une caution à titre de dépôt de garantie d'un montant de 180 euros
- Un chèque de caution de 20 euros pour le tri des ordures ménagères
- Un chèque de caution de 60 euros pour le ménage

Le montant du dépôt de garantie sera remboursé au locataire dans le mois qui suit la location après déduction des sommes dont il serait redevable en cas de dégradations causées aux locaux ou matériel ou espaces verts, nettoyage insatisfaisant, tri sélectif non assuré. Si le montant du préjudice est supérieur au montant du dépôt de garantie, le locataire s'engage à rembourser les frais supplémentaires.

La présente location est consentie et acceptée moyennant le versement d'un loyer payable quinze jours après réception de la facture émise par la trésorerie principale comprenant la location des locaux, la location de la vaisselle, les charges pour l'électricité, le remboursement de la vaisselle manquante et autres dégâts constatés, dans l'état des lieux.

Le locataire s'engage à régler les frais de location de la salle des fêtes dans les quinze jours suivant la réception du mandat (titre) administratif

5/ Sécurité

Le locataire reconnaît avoir souscrit une assurance couvrant la location et fournit l'attestation qui est jointe au contrat de location.

Le locataire reconnaît avoir été informé des consignes de sécurité (présence et emplacement des extincteurs, numéros d'appel d'urgence, issues de secours, prescriptions d'installation....)

6/ Location de vaisselle

La location de vaisselle est consentie et acceptée au prix de 0,60 € par convive.

Le locataire reconnaît réserver de la vaisselle pour personnes,
soit 0,60 € X = €

Cette somme sera ajoutée au montant de la location.

L'inventaire de la vaisselle mise à disposition du locataire est annexé à ce contrat.

7/ Obligations

La municipalité s'engage à mettre à disposition du locataire tous les éléments figurant dans le point 1 du contrat

Le locataire reconnaît avoir connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter.

8/ Etats des lieux

- **Etat des lieux d'entrée** effectué le àh en présence de

Remarques concernant les locaux, la vaisselle	
Signature locataire	Signature représentant mairie

A l'issue de cet état des lieux, les clés sont remises au locataire qui devient responsable des locaux.
(clés des salles, clé de cadenas de grille)

➤ Etat des lieux de sortie effectué le àh en présence de

Remarques	
Signature locataire	Signature représentant mairie

A l'issue de cet état des lieux, les clés sont remises au représentant de la municipalité qui devient responsable des locaux.

Fait à Berteaucourt les Dames en 2 exemplaires, dont l'un remis au locataire à l'issue de l'état des lieux de sortie

Le

Signatures

